

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-1211/SG/FP constatant la reprise de fonctions par les personnels enseignants.

n° 70-1211/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
7 octobre 1970

Numéro JO
n° 20 du 26/10/1970

Date du numéro
26 octobre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, à partir du 18 septembre 1970, date de leur retour au Territoire, la reprise de leurs fonctions au Service de l'Enseignement du Premier degré (Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse) par les personnels enseignants dont les noms suivent : MM. Jean-Pierre Arbaud, instituteur de 3e échelon ; Jean-Pierre Bouju, instituteur de 3e échelon ; Jacques Bryon, instituteur de 4e échelon ; Robert Delaye, instituteur de 2e échelon ; Claude Gaucel, instituteur de 2e échelon ; Jean Lavezac, instituteur de 2e échelon ; Daniel Malgras, instituteur de 2e échelon ; Jean Poulhes, instituteur de 3e échelon ; Claude Renaut, instituteur de 4e échelon ; Mmes Simone Agosti, institutrice de 4e échelon ; Madeleine Le Van-Ky, institutrice de 3e échelon ; Andrée Mir, institutrice de 8° échelon ; Marie-Thérèse Reb, institutrice de 9e échelon ; Jacqueline Rouvroy, institutrice de 8e échelon ; Anne-Marie Saint-Vanne, institutrice de 2e échelon ; Lucette Thibaut, institutrice de 2e échelon ; Monique Youssouf, institutrice de 4e échelon.